

Édito

Cette année 2021 est nourrie de nombreux espoirs et notamment celui de sortir de cet engrenage difficile qui a cadencé l'année précédente même si les perspectives économiques demeurent inquiétantes pour bon nombre d'artisans et commerces.

En 2020 EDSB, comme toutes les petites entreprises, a dû s'organiser pour faire face à l'épidémie et assurer une continuité de service tout d'abord en gérant les urgences puis, une fois l'organisation adaptée, en reprenant progressivement un rythme de fonctionnement normal.

Vous trouverez dans cette lettre un bilan énergétique sur l'année écoulée qui, grâce au ciel et ses intempéries, a affiché un record de production pour EDSB. L'hiver que nous vivons actuellement s'annonce très rigoureux et le gestionnaire national du réseau électrique (RTE) nous a alertés

sur des risques peu habituels de délestage pour les raisons qui sont exposées ici.

Enfin, comme vous le savez, EDSB instruit plusieurs projets de production d'énergie renouvelable, la plupart en cours d'études. Le plus avancé, sur la commune du Monétier-les-Bains a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, malgré tous les efforts déployés par l'entreprise pour faciliter son acceptabilité. « À chaque projet son recours », sans doute une maxime à laquelle il faudra nous habituer.

Je souhaite à toutes et à tous mes vœux les meilleurs pour cette année 2021 qui, je l'espère, vous permettra d'envisager l'avenir avec optimisme.

Marc Platon, directeur d'EDSB

en bref...

La production EDSB 2020 d'hydroélectricité

L'électricité produite en 2020 par les aménagements hydrauliques EDSB a été d'environ cinquante millions de kWh. Comparés aux 37 millions produits en 2019 ainsi qu'aux dix dernières années de production, cette année affiche un record absolu.

Une bonne pluviométrie à l'automne 2019 accompagnée d'un très bon enneigement durant l'hiver a permis de reconstituer les nappes et de stocker l'énergie sous forme de neige sur les hauteurs. Il faut à cela ajouter l'excellente disponibilité des aménagements suite à une maintenance adaptée.

Les stocks sur les bassins versants de la Cerveyrette et de la Durance, conjugués à une fonte lente et régulière, ont ainsi été turbinés par les aménagements EDSB tout au long de l'année 2020.

Les clients d'EDSB au tarif réglementé de vente d'électricité sur les communes de Briançon et de Saint Martin de Queyrières ont ainsi été alimentés en totalité, en volume, par de l'énergie renouvelable. Il s'agit là bien évidemment d'une moyenne annuelle car la production d'hydroélectricité peut être excédentaire à certaines périodes (période de fonte par exemple) ou à l'inverse l'alimentation des clients peut nécessiter l'achat à EDF d'un complément d'énergie (l'hiver en particulier). C'est pourquoi l'autonomie énergétique d'un territoire ne pourra être atteinte que lorsque des solutions de stockage d'énergie seront opérationnelles.

VOUS AVEZ DIT PANDÉMIE ?

Triste année que l'année 2020 pour bon nombre de nos concitoyens. Comme toute les petites entreprises, EDSB a dû très rapidement s'adapter aux nouvelles conditions imposées par l'épidémie de COVID 19.

La première de nos priorités a été d'assurer la continuité de service concernant les opérations urgentes réclamées par nos clients et cela dès le premier confinement du printemps. Pour atteindre cet objectif, il nous fallait également mettre en place les moyens de protection nécessaires pour nos salariés, en particulier ceux qui sont en contact direct avec des tiers. C'est ainsi que nous avons approvisionné la panoplie désormais bien connue de masques, gels hydro alcooliques, gants, visières, plexiglass de protection, etc., non sans quelques difficultés au début.

Le directoire, en lien avec le CSE (Comité Social et Économique), a donc assuré une veille permanente en essayant de s'adapter aux consignes évolutives du gouvernement. Un plan de maintien de l'activité a été mis en place, puis un premier plan de relance de l'activité à la sortie du premier confinement, puis un deuxième plan suivi d'une cohorte de notes de service au gré de la progression de la pandémie.

La mise en place du télétravail pour certains métiers a nécessité une adaptation de nos logiciels et l'achat de matériel. Elle a permis d'avoir une vraie réflexion sur le développement de nouvelles méthodes de

travail qui se sont avérées efficaces. Ainsi lorsque la situation l'exigeait, notre accueil clientèle a dû fermer à certaines périodes mais sans pour autant que l'activité de nos agents soit interrompue. Les prises de téléphone se sont faites depuis le domicile ainsi que la rédaction informatique de la plupart des documents, même si, derrière la porte fermée, une permanence minimum était mise en place au siège pour accueillir certains clients prioritaires.

Quelques-uns de nos agents n'ont pas échappé à la contamination, mais, très vite isolés, ils ont pu regagner rapidement leur poste de travail et retrouver leur activité.

Conscients des difficultés rencontrées par certains de nos clients, nous avons mis en place reports et échelonnements de factures, en allant souvent au-delà des impositions réglementaires et ceux-ci ont, pour la plupart, honoré au final leurs dettes.

Enfin après une interruption des chantiers lors de la première vague, ceux-ci ont pu reprendre en appliquant les consignes de sécurité nécessaires et le planning de travaux 2020 a été tenu.

Les vagues se succèdent et semblent ne pas se calmer. Cependant la lutte est désormais organisée pour que nous puissions protéger clients et salariés face à la tempête.

Janvier 2021

la Lettre

d'edsb

37

RECOURS EN JUSTICE CONTRE LE PROJET DE MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DU PETIT TABUC

Le projet de microcentrale hydroélectrique du Petit Tabuc sur la commune du Monétier-les-Bains est attaqué en justice.

Six associations résolument hostiles au projet porté par EDSB ont déposé deux recours collectifs devant le Tribunal Administratif de Marseille le 23 juillet 2020.

Les requêtes déposées par Les Amis du Casset, la Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN), France Nature Environnement PACA (FNE PACA), la Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA), Arnica Montana, Mountain Wilderness France) visent les deux arrêtés en date du 4 février 2020 pris par Madame la Préfète des Hautes-Alpes délivrant d'une part l'autorisation environnementale et d'autre part la déclaration d'utilité publique du projet de construction et d'exploitation d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Petit Tabuc sur la commune du Monétier-les-Bains.

EDSB est déterminée pour mener à bien le projet et saura en prouver la faisabilité et son insertion parfaite dans les orientations gouvernementales sur le développement des énergies renouvelables.

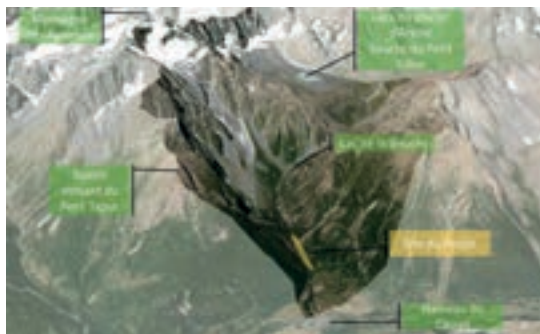
Le projet de microcentrale hydroélectrique du Petit Tabuc est le fruit de la concertation mise en place avec les différents acteurs depuis plus de cinq ans : commune, associations de riverains et citoyens notamment par les nombreuses réunions publiques animées par EDSB au cours desquelles l'écoute de l'entreprise a été applaudie par les participants.

C'est ainsi que suite aux remarques de ces parties prenantes de nombreuses modifications ont été apportées au projet d'origine.

- Le tracé de la conduite forcée a été décalé sur la rive gauche du torrent permettant de mieux isoler le chantier vis-à-vis des riverains et usagers du lieu et de demeurer indépendant du circuit des randonneurs se rendant au lac de la Douche.
- La portion de cours d'eau influencée par l'aménagement a été réduite à la zone de cascades présentes entre les deux passerelles existantes réduisant ainsi la longueur de conduite forcée, entiè-

rement enterrée, en conservant l'essentiel de la hauteur de chute.

- La prise a été déplacée un peu plus en aval et hors des limites du Parc National des Écrins.
- La centrale a été calée à une altitude supérieure près du réservoir d'eau potable existant, afin de ne pas impacter l'environnement des chalets situés à l'aval.



Le projet ainsi constitué a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal lors d'une délibération prise en octobre 2016.

Après avoir été jugé recevable et complet par le service instructeur de la Préfecture des Hautes-Alpes, le projet a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée en juillet 2019. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable tout comme le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Le 4 février 2020, Madame la Préfète des Hautes-Alpes a délivré à EDSB l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 et suivant du Code de l'environnement et l'arrêté de déclaration d'utilité publique.

Il n'en demeure pas moins que les projets de production d'énergie renouvelable, répondant aux objectifs notamment de la COP21, sont quasiment tous attaqués aujourd'hui, de façon paradoxale, par des associations qui disent défendre l'écologie.

VIGILANCE POUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE FRANÇAIS DURANT L'HIVER 2020-2021

L'alimentation électrique nationale durant l'hiver 2020-2021 fait l'objet d'une vigilance particulière.

L'augmentation des consommations des ménages et le report de la maintenance d'une partie du parc nucléaire du fait de la pandémie, associés à des prévisions de températures basses entraînent des incertitudes pouvant engendrer des coupures d'électricité.

Pour éviter une coupure générale qui paralyserait la France, Réseau de Transport d'Électricité (RTE) pourrait programmer des coupures localisées, maîtrisées et surtout provisoires, appelées délestages.

Ces délestages, décidés par RTE, mais appliqués par les distributeurs d'électricité, comme EDSB sur Briançon ou Saint Martin de Quey-

rières ou Enedis sur 95% du territoire national, concerneraient tous les usagers (particuliers, professionnels, et services de l'État), sauf les abonnés prioritaires et/ou sensibles déclarés en préfecture (hôpitaux, centres de santé).

RTE a prévu de mettre en place un plan de communication (presse nationale, pouvoirs publics...) dès l'apparition de difficultés dans l'approvisionnement en électricité et dans l'équilibre offre/demande.

La veille des coupures, les informations seront publiées sur le site écowatt avec une carte des départements concernés (<https://monecowatt.fr/>) et les distributeurs locaux concernés procéderont à une information des clients susceptibles d'être privés d'électricité via par exemple leur site internet.

Les plages horaires possibles seraient de 7h à 14h et de 18h à 20h. Les usagers ne seraient pas coupés plus de 2h sur une même journée. Si un délestage devait durer plus de 2h, EDSB organiserait alors un roulement afin de répartir les zones de coupure équitablement.

Avant d'en arriver à ces coupures temporaires et localisées, RTE dispose de leviers pour moduler la consommation, comme l'appel aux éco-gestes citoyens, ou encore l'effacement de certains gros sites industriels.

Gageons que le gestionnaire national du réseau électrique français saura trouver les solutions adaptées afin que cet hiver se passe pour le mieux.